

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilan du partenariat Opcalia/Agefiph 2014

**OPCALIA A ACCOMPAGNE LA MISE EN PLACE DE
1 489 CONTRATS EN ALTERNANCE POUR TRAVAILLEURS HANDICAPES,
DEPASSANT AINSI DE 50% LES OBJECTIFS FIXES**

Paris, le 8 juin 2015 – En 2014, Opcalia a financé 1 489 contrats en Alternance pour des travailleurs handicapés dans 813 entreprises. Ces résultats sont de 50% supérieurs aux objectifs fixés par convention avec l'Agefiph qui prévoit la signature de 1 000 contrats en alternance par an au cours de la période 2014/2015.

En 2014, la part des travailleurs handicapés représentait 6,3% de l'ensemble des contrats de professionnalisation financés par Opcalia, soit 1 400 contrats enregistrés et 89 contrats d'apprentissage. Elle est en augmentation d'un point par rapport à l'exercice précédent (5,3% en 2013). En 2013, Opcalia avait en effet enregistré 1127 contrats de professionnalisation à destination des bénéficiaires de l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) sur le financement de ses 21 304 contrats de professionnalisation tout public.

Des projets ambitieux pour 2015

Associant expérience professionnelle et qualification, l'alternance est la voie privilégiée d'accès à l'emploi pour les personnes handicapées. C'est également, pour l'entreprise, un moyen efficace pour former des salariés dont les compétences répondent directement à leurs besoins.

Opcalia intensifie ses actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes par l'apprentissage, le déploiement national de son Baromètre qualité alternance* et la promotion systématique du tutorat. Des opérations ciblées seront lancées afin de rendre l'offre de formation accessible aux personnes en situation de handicap, citons notamment l'adaptation *de Thandem** aux organismes de formation.

Souhaitant accompagner les branches dans leurs politiques ambitieuses d'intégration et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, Opcalia et l'Agefiph poursuivent le lancement d'études sectorielles sur le handicap, notamment dans les secteurs de l'aérien et services aux transports, habillement, maroquinerie, textile et chaussure. L'objectif de ces études est d'analyser les pratiques des Branches et de leurs entreprises en matière d'emploi des personnes en situation de handicap, identifier les besoins particuliers auxquels Opcalia pourra répondre, notamment en matière de formation, d'intégration, de maintien dans l'emploi et d'outillages.

Opcalia a également œuvré à la mise en place de projets inter-OPCA, comme HandiFormaBanque* ou HandiFormaFinance*, et ce afin de permettre la mise en place d'actions collectives de POE*. L'objectif de ces projets est de pallier aux difficultés des OPCA devant constituer des groupes de stagiaires suffisamment conséquents et optimiser au mieux l'investissement financier des différents cofinanceurs.

Commentant cette annonce, **Philippe HUGUENIN-GENIE, Directeur Général d'Opcalia**, déclare : « *Nos résultats en matière d'alternance couronnent les efforts déployés par le réseau Opcalia et ses nombreuses initiatives : moncontratpro.com, l'Observatoire des contrats de professionnalisation et le contrat sur mesure Prodiat** ». Il précise : « *cela résulte aussi d'actions locales de sensibilisation des entreprises au handicap via une participation d'Opcalia à des salons, forums emploi, matinales d'information et la réalisation de vidéos* témoignant des intégrations réussies.* »

* **Thandem** : solution de formation simple et efficace qui accompagne l'entreprise à chaque étape de sa démarche : sensibilisation au handicap, intégration d'un-e salarié-e handicapé-e, maintien dans l'emploi, etc. En savoir + <http://www.opcalia.com/offre-de-services/nos-offres/offre-de-services/offer/show/offer/thandem/>

* **HandiFormaBanque** : Opcalia, Opacabaïa et Agefos PME s'associent pour développer la formation de demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le secteur bancaire. En partenariat avec l'association Handiformabanques, ce projet aura lieu du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2015. En savoir + <http://www.opcalia.com/actualites/actualites-opcalia/news/show/News/handiformabanques-pour-une-insertion-reussie/>

* **HandiFormaFinance** : Opcalia, Opacabaïa et l'Agefiph s'associent pour développer la formation des demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le secteur de la finance. En partenariat avec un collectif d'entreprises partenaires (sociétés de gestion gérant des portefeuilles d'actifs financiers). En savoir + <http://www.handiformafinance.fr>

* **POE** : Préparation Opérationnelle à l'Emploi

* **Prodiat** : La PROfessionnalisation pour l'emploi immÉDIAT : une innovation 100 % Opcalia, exclusivement réservée aux adhérents, pour le recrutement tout au long de l'année et l'intégration réussie de nouveaux collaborateurs via un contrat de professionnalisation sur-mesure. En savoir + <http://www.opcalia.com/offre-de-services/nos-offres/offre-de-services/offer/show/offer/prodiat/>

* **BQA** : Une évaluation en continu et récurrente de la mise en œuvre des contrats de professionnalisation : tel est le principe du Baromètre qualité alternance (BQA) mis en place par Opcalia. Ou comment mesurer la satisfaction des trois acteurs clés du contrat de professionnalisation : les entreprises, les bénéficiaires et les tuteurs.

* **Vidéos** : 4 exemples d'intégration réussie. Les visionner : <http://www.opcalia.com/actualites/actualites-opcalia/news/show/News/handicap-deployons-nos-exemples-dintegrations-reussies/>

A propos d'Opcalia (<http://www.opcalia.com/>)

Opcalia est un **Organisme Paritaire Collecteur Interprofessionnel** et de branches Agréé (OPCA) par l'Etat. Il collecte les cotisations annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue des salariés et finance la formation à travers différents dispositifs (Plan de formation, Période et Contrat de professionnalisation, Compte Personnel de Formation, Bilan de compétences, Validation des acquis de l'expérience).

Seul OPCA présent sur l'ensemble du territoire (y compris les 5 DOM), Opcalia déploie une offre de services de proximité en direction des entreprises : mise en place de diagnostics RH/Compétences pour l'entreprise, un secteur d'activité ou une branche professionnelle ; conseil et mise en œuvre des projets de formation ; accompagnement au recrutement via les contrats en alternance ; simplification administrative et financière ; recherche de cofinancements publics ; veille et service d'information juridique sur l'emploi et la formation.

A propos de l'Agefiph (<http://www.agefiph.fr>)

L'Agefiph désigne l'association qui assure la gestion du Fonds de développement de l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé. C'est un fonds de mutualisation interprofessionnel. Depuis la loi du 10 juillet 1987, les entreprises de 20 salariés et plus ont l'obligation de compter au moins 6 % de personnes handicapées dans leurs effectifs. Pour satisfaire à cette obligation, elles peuvent recruter, faire appel au secteur protégé et adapté, signer un accord sur l'emploi des personnes handicapées, accueillir des stagiaires ou verser une contribution à l'Agefiph.

La mission de l'Agefiph : favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé, au moyen des contributions des entreprises.

Complémentaire aux politiques et dispositifs de droit commun, dans le cadre de la politique et de la stratégie définies par son Conseil d'Administration, l'action de l'Agefiph comporte deux dimensions principales :

- la mise à disposition d'une offre d'intervention pour les employeurs et les personnes handicapées avec pour objectif de soutenir leurs projets sur différents domaines (conseil, accompagnement, accès à l'emploi, maintien dans l'emploi, formation professionnelle...);

- des conventions et accords de partenariat avec les institutions en charge de l'emploi et de la formation des demandeurs d'emploi et des salariés pour mobiliser les dispositifs de droit commun en faveur des personnes handicapées et rechercher les articulations efficaces.

En 2014, 224 690 interventions ont été dispensées auprès des personnes handicapées et des entreprises par l'Agefiph, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2013.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Opcalia : Jean-Paul AMARY / 06 07 30 73 79 / 01 43 61 23 38 / jean-paul@amary.com
Agefiph : David PERUSSEL / 07 61 85 05 80 / 01 42 51 35 13 / david.perrussel@milbox.fr